



# COMITÉ TECHNIQUE

**Le 6 décembre 2018, nous élirons nos  
représentant.e.s au Comité Technique**

**ATTENTION,  
Ce document  
n'est pas un  
bulletin de  
vote !**

**Je vote pour des représentant.e.s CGT  
qui interviendront sur les questions  
qui nous concernent toutes et tous, et  
particulièrement sur :**

- ➔ L'organisation, le fonctionnement des services (les restructurations, les transferts et privatisations, le temps de travail...)
- ➔ Les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences
- ➔ Le régime indemnitaire et les critères de représentation y afférent (RIFSEEP...)
- ➔ Les taux de promotion décidés par l'Administration
- ➔ La formation, l'insertion et la promotion de l'égalité professionnelle
- ➔ Les sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail
- ➔ La participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire et à l'action sociale

**Le résultat du scrutin déterminera également le nombre  
de mandaté.e.s CGT au CHSCT, ce qui leur permet-  
tra d'intervenir sur :**

- ➔ La sécurité et la protection de la santé physique et mentale des agents
- ➔ L'amélioration des conditions de travail
- ➔ L'analyse des risques professionnels et psycho-sociaux

**Pas d'acquis sociaux sans  
conquêtes syndicales !**

**En choisissant la liste CGT, nous nous  
donnons davantage de force pour re-  
vendiquer et gagner de nouveaux droits  
au niveau national :**

- ➔ L'augmentation des traitements/salaires par le dégel du point d'indice, avec le minimum de rémunération à 1800 euros bruts
- ➔ La création d'emplois statutaires
- ➔ La retraite à 60 ans pour tous avec une pension d'au moins 75 % du salaire brut des 6 derniers mois
- ➔ L'abrogation du jour de carence
- ➔ L'abrogation du RIFSEEP et l'intégration des primes dans le traitement indiciaire
- ➔ Un nouveau plan de titularisation des contractuels et de nouvelles mesures pour combattre la précarité
- ➔ L'obligation du respect du critère "à valeur de travail égale, salaire égal"
- ➔ Un véritable déroulement de carrière avec le doublement du traitement/salaire entre le début et la fin de carrière
- ➔ L'instauration du temps de travail à 32 heures
- ➔ L'établissement d'un vrai droit et accès à la formation professionnelle avec un financement porté à 3 % pour le CNFPT
- ➔ La prise en charge par l'employeur de la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance)
- ➔ La mise en place et le développement des Comités d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) et de l'amélioration de l'action sociale (restauration, transports et mutuelle)
- ➔ La mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

**LE 6 DÉCEMBRE, JE VOTE CGT !**

# Avec vous, la CGT revendique :

## Statut

→ Renforcer les principes fondamentaux du statut des fonctionnaires en abrogeant les dispositions régressives, notamment sur la mobilité et en rénovant la grille unique par l'intégration de certaines primes  
→ Revenir à la règle selon laquelle "à un emploi permanent correspond un emploi de fonctionnaire"  
→ Ouvrir de nouveaux lieux d'intervention aux usagers qui permettent de définir l'action publique nécessaire aux besoins sociaux

→ Stopper immédiatement les suppressions d'emplois en cours et créer les emplois statutaires et qualifiés là où les besoins sont criants  
→ Procéder à un vaste plan de titularisation assis sur des créations d'emplois  
→ Renforcer et homogénéiser les droits des contractuels nécessaires à l'accomplissement de missions ponctuelles et spécifiques  
→ Renforcer les pouvoirs d'intervention des instances représentatives

## Santé et conditions de travail

→ Que les 35 heures ne soient pas remises en cause ni vidées de leur contenu progressiste  
→ La reconnaissance de droits statutaires nouveaux en matière de reclassement et d'invalidité  
→ Un service de médecine préventive indépendante sur le plan professionnel

→ Une réelle reconnaissance de la pénibilité de certains emplois par une politique de formation et de mobilité appropriée et transparente  
→ Le droit effectif au temps partiel choisi qui ne pénalise ni le droit à la mobilité, ni le droit à la promotion, particulièrement pour les femmes

## Métropole

→ Que soient réaffirmés le droit à un développement humain durable et équilibré des territoires et une dynamique renouvelée en matière de démocratie. Les métropoles vont concentrer d'importants pouvoirs, au détriment des régions, des départements et surtout des communes et des intercommunalités. La création de la Métropole Aix-Marseille-Provence est un moyen de faire des économies sur les emplois publics. La CGT s'oppose fermement à la disparition du Conseil départemental. La CGT se mobilisera avec les agents du Département pour une intégration avec le maintien des avantages acquis et du régime indemnitaire.

## Action sociale

→ Une politique d'action sociale, culturelle et de loisirs ambitieuse, innovante et ouverte, assise sur la masse salariale et gérée par les organisations syndicales avec la mise en place des Comités d'Activités Sociales et Culturelles (CASC)

## VOTER CGT

c'est donner aux futur.e.s élu.e.s les moyens de défendre les droits et les intérêts de tou.te.s les agent.e.s statutaires et contractuel.le.s pour un meilleur service public. Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de représentant.e.s CGT dans les instances à l'échelon national : au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale et au Conseil commun de la fonction publique pour l'examen et l'avis des projets de lois et décrets, au Centre national de la fonction publique territoriale pour les questions relatives à la formation professionnelle.

**Pour mon avenir et celui du service public, le 6 décembre**

**JE VOTE CGT !**